

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1736

Artikel: Creative Commons, un cadre juridique pour la diffusion d'oeuvres libres : les usages sociaux d'Internet intéressent-ils moins les Romands que les Alémaniques?
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

reliés par un passage souterrain aux équipements culturels voisins ainsi qu'à un centre commercial censé rentabiliser le tout. D'où les 150 m2 volés au fameux *Barfüsserplatz* (*Barfi* pour les habitués).

Le canton de Bâle-Ville devait participer pour 39,4 millions au projet devisé à 120 millions

de francs, le solde incombant pour l'essentiel au secteur privé. En votation référendaire ce 17 juin, les citoyens ont refusé le crédit à deux contre un. Les 4,5 millions dépensés en huit ans d'études et de concours passent par profits et pertes, un moindre mal en l'occurrence.

Les optimistes pensent qu'en

dix ans l'on aura ficelé un nouveau projet, urbanistiquement et financièrement plus acceptable. A moins que d'ici là l'œil bâlois se soit habitué à l'innovation architecturale, en particulier grâce à la tour en double torsade dessinée par les stars locales Herzog & de Meuron pour le compte de Roche.

Creative Commons, un cadre juridique pour la diffusion d'oeuvres libres

Les usages sociaux d'Internet intéressent-ils moins les Romands que les Alémaniques?

Jacques Guyaz (13 juin 2007)

Avant Internet, la gestion des droits d'auteur se faisait de manière relativement simple. Un écrivain, un (auteur) compositeur touchait un pourcentage sur le produit de la vente de ses livres ou disques, de ses publications ou enregistrements; le contrôle, pour lui ou son éditeur, était aisé car le moyen de diffusion passait nécessairement par un objet matériel. Si le principe paraît simple, son application s'avère si complexe que toute une branche du droit traite de la seule propriété intellectuelle - droit d'auteur, d'interprète ou d'inventeur. Avec Internet, la loi demeure, sauf que sa violation à grande échelle devient aisée: tout un chacun peut mettre en ligne une oeuvre protégée et la proposer en accès libre aux internautes. Des sites spécialisés dits *peer to peer*, de pair à pair, autrement dit entre égaux,

permettent de procéder à ces transmissions qui concernent des millions de personnes à chaque instant à travers le monde. Il s'agit d'un piratage de masse qui a fait notamment chuter les ventes de CD. Pire que la photocopie, la mise en ligne "sauvage" connaît une croissance qui semble pratiquement illimitée.

A côté de l'utilisation d'Internet pour l'achat en ligne ou le piratage de musique, d'un film ou d'une autre oeuvre numérisée commerciale, il existe pourtant une toute autre école, plus idéaliste. Pour elle le réseau est un fabuleux moyen, libéré des chaînes de la fabrication d'un livre ou d'un CD, de mettre une création à disposition de tous, d'appeler aussi à la collaboration, à l'intelligence collective pour des développements ultérieurs: ce sont par exemple les

logiciels en source ouverte (*open source*), téléchargeables et modifiables gratuitement (quitte à encourager parfois une contribution volontaire). Et si certains journaux tiennent à faire payer les lecteurs en ligne, à l'autre extrême des auteurs de blogs, par exemple, non seulement ne découragent pas mais recherchent la reprise de leurs textes. Cela ne signifie pas qu'ils sont prêts à accepter n'importe quoi: certains auteurs de logiciels les donnent mais veulent interdire qu'ils soient ensuite revendus. Rares sont ceux qui poussent l'abnégation jusqu'à accepter que leur texte soit repris sous un autre nom, ou déformé... C'est à leur intention qu'est née dans le monde anglo-saxon une standardisation des droits concédés par l'auteur: ce sont les licences *Creative Commons* affichées par certains sites. Ces contrats permettent au

créateur de conserver ses droits d'auteur et se déclinent en différentes versions: obligation de mentionner l'auteur ou non, utilisation commerciale ou non, autorisation de modifier ou non l'oeuvre originale.

D'origine bien sûr américaine, *Creative Commons* a essaimé à ce jour dans 37 pays où des organisations nationales se sont constituées en vue d'en adapter les principes aux législations nationales. C'est désormais également le cas

pour la Suisse: en Suisse alémanique tout au moins (la traduction française est en cours), où *Creative Commons Switzerland* a fait l'objet d'un lancement événementiel, un peu comme celui d'un nouveau produit, avec soirée, fête branchée et dj, mis sur pied le 26 mai dernier par plusieurs organisations dont *Digitale Allmend*, sorte de «forum numérique», *openlaw*, spécialiste des aspects juridiques d'Internet, et *Tweakfest*, site parrainé par le

Tages Anzeiger et voué à l'actualité du réseau des réseaux.

Il n'existe pas à notre connaissance d'organisations ni de sites analogues en Suisse romande. L'attention au développement des usages sociaux et des libertés sur la Toile demeure une affaire surtout alémanique semble-t-il. On peut le regretter, tout en espérant une mise à disposition rapide en français du *Creative Commons* helvète.